Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_09-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025
DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSENY.

9 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEU

AP 2022-110001 - Opération budgétaire n° 110001

Il est rappelé que l'opération d'aménagement d'un tiers lieu est assujettie au régime de la taxe sur la valeur ajoutée.

Par délibération du 15 juillet 2024, le Conseil municipal a révisé le montant de l'autorisation de programme pour le fixer à 3.540.000 € HT et a revu le montant des crédits de paiements, savoir :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001
DEPENSES

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_09-DE

MONTANT AP Hors Taxes	Réalisés 2022	Réalisés 2023	CP 2024	CP 2025
3 540 000 €	0 €	**542.755,23 €**	2.325.000 €	672 244,77 €

En 2024, les dépenses mandatées sur cette autorisation de programme s'élèvent à 648.101,42 € HT. Par ailleurs, il a été reporté en restes à réaliser une somme de 3.746,37 €.

Aussi, il est proposé de revoir la ventilation des crédits de paiements de la façon suivante :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP Hors Taxes	**Réalisés 202**	**Réalisés 202**	**Réalisés 2024**	**CP 2025**
3 540 000 €	0 €	542.755,23 €	651.847,79 €, dont 648.101,42 € mandatés et 3746,37 € reportés	2.345.396,98 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, **par 32 voix pour et 1 abstention (André LABARTHE),**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 16/04/2025